



LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

PAYS DE LA LOIRE

SITUATION AU 30 NOVEMBRE 2014



LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En novembre 2014, **1 023** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **18,6%** par rapport à novembre 2013. Les licenciés avec dispositif représentent **76,9%** de l'ensemble et affichent une baisse de **19,9%**.

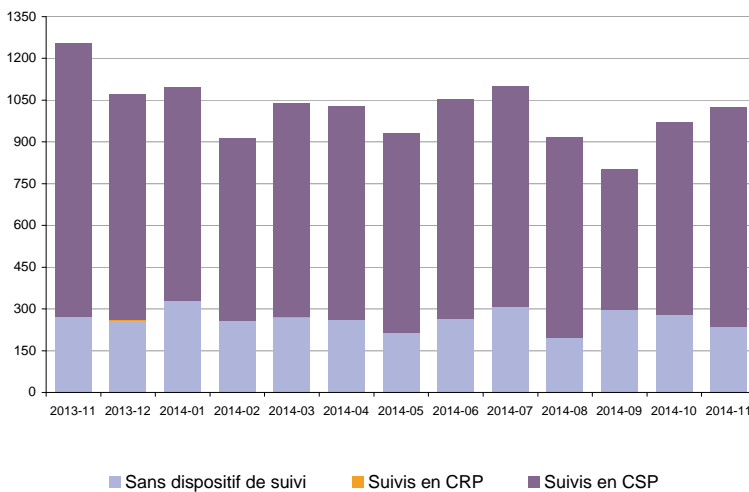
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Malgré une baisse significative amorcée en octobre 2013, la valeur moyenne mensuelle repart à la hausse (**931** licenciements en novembre 2014).

En un an, **11 941** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **13,1%**).

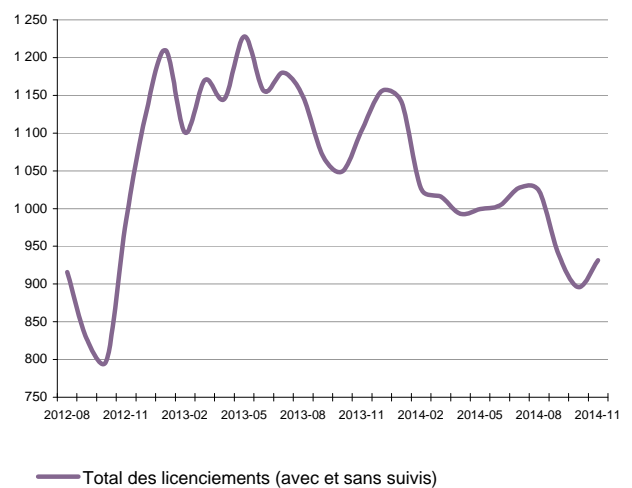
SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



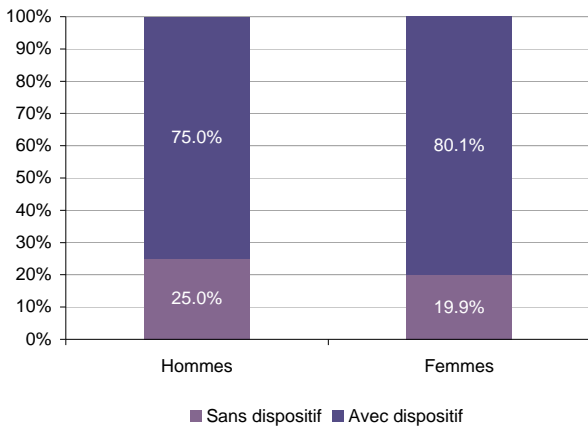
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	nov-14	1 023	236	23.1%	787	76.9%	NC	NC	787
	nov-13	1 256	274	21.8%	982	78.2%			982
Evolution		-18.6%	-13.9%		-19.9%		NC		-19.9%
Cumul sur 3 mois	nov-14	2 794	808	28.9%	1 986	71.1%	NC	NC	1 984
	nov-13	3 314	914	27.6%	2 400	72.4%	NC	NC	2 399
Evolution		-15.7%	-11.6%		-17.3%		NC	NC	-17.3%
Cumul sur 12 mois	nov-14	11 941	3 169	26.5%	8 772	73.5%	7		8 765
	nov-13	13 743	3 757	27.3%	9 986	72.7%	2		9 984
Evolution		-13.1%	-15.7%		-12.2%		250.0%		-12.2%

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

RÉPARTITION PAR SEXE



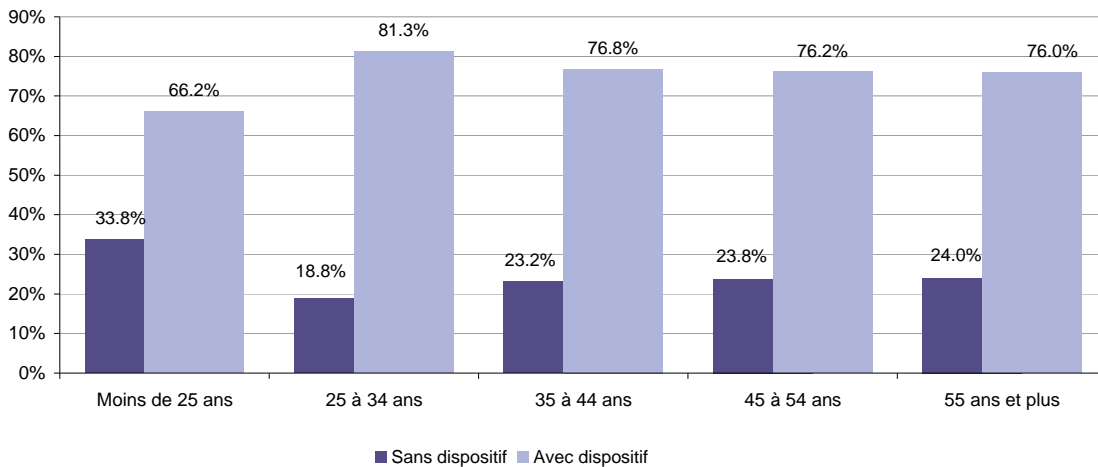
En novembre 2014, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**80,1%**) est plus importante que celle des hommes (**75%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **66,2%** à **81,3%**).

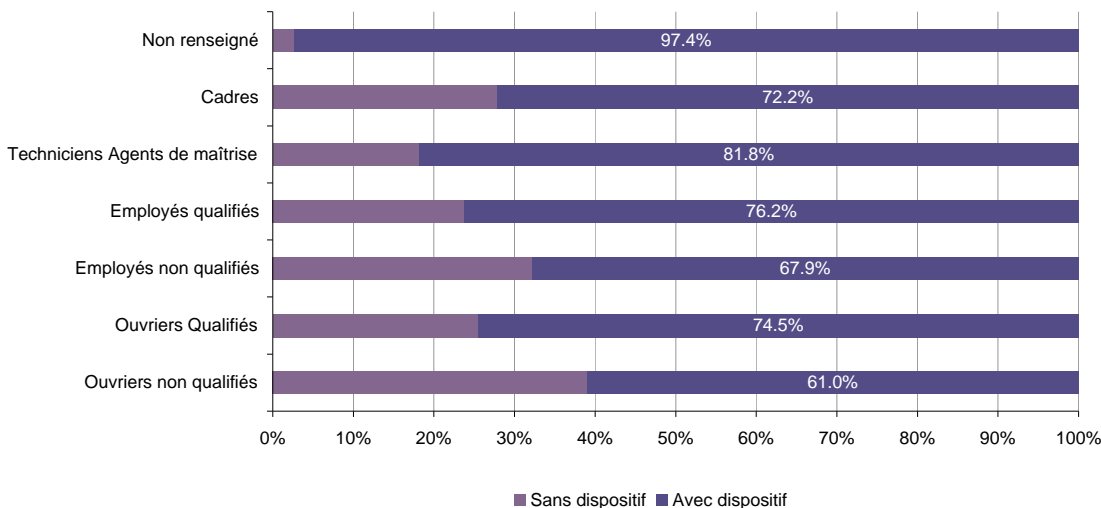
La tranche d'âge des 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (**81,8%**) et les employés qualifiés (**76,2%**). Viennent ensuite les ouvriers qualifiés (**74,5%**) et les cadres avec **72,2%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**61%**).

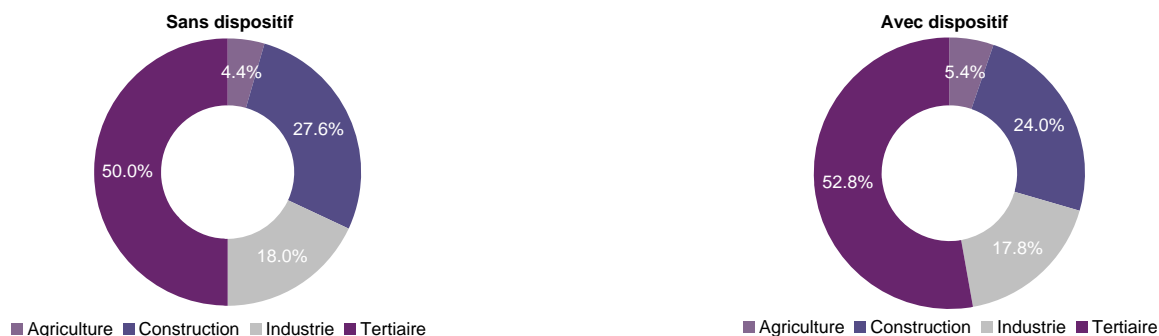
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
F1703 Maçonnerie	35	14	21
F1606 Peinture en bâtiment	27	10	17
D1401 Assistanat commercial	25	9	16
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	23	5	18
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	21	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	21	NC	NC
A1414 Horticulture et maraîchage	19	NC	NC
D1106 Vente en alimentation	19	NC	NC
M1607 Secrétariat	18	NC	NC
F1608 Pose de revêtements rigides	13	NC	NC
M1203 Comptabilité	13	NC	NC
M1604 Assistanat de direction	13	5	8
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	12	NC	NC
F1604 Montage d'agencements	11	NC	NC
K1801 Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle	11	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En novembre 2014, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

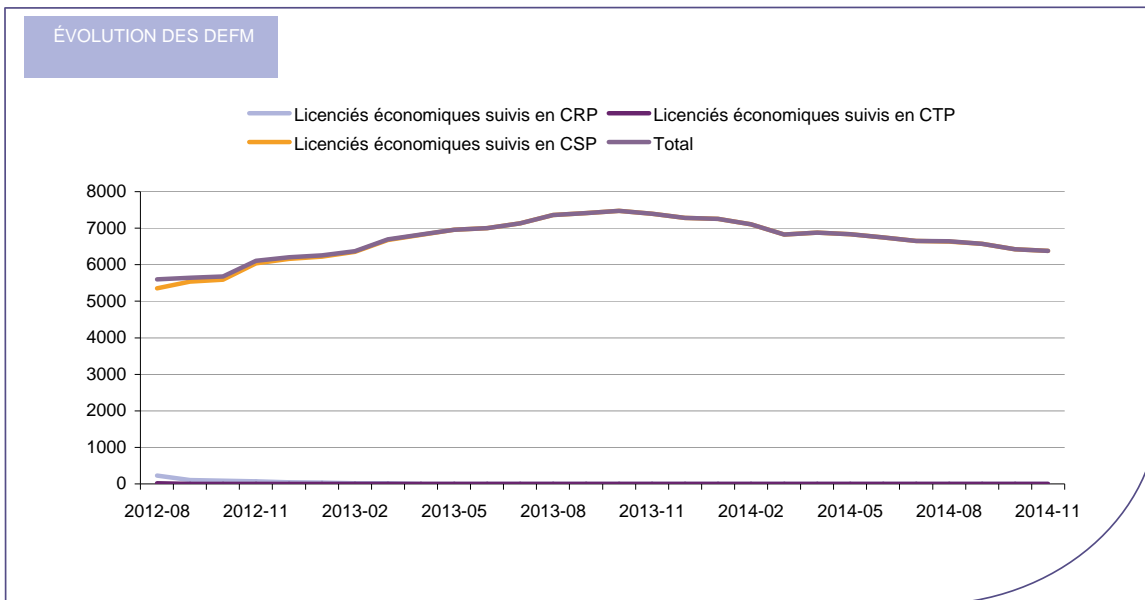
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie ", " Peinture en bâtiment " et " Pose de revêtements rigides " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Vente en alimentation " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Secrétariat ", " Comptabilité " et " Assistanat de direction ".

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

	Licenciés économiques nov-14	Evolution / nov-13	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	352	-20.2%	91	25.9%	261	74.1%
49 Maine et Loire	251	-1.2%	46	18.3%	205	81.7%
53 Mayenne	79	-16.0%	21	26.6%	58	73.4%
72 Sarthe	167	-26.1%	42	25.1%	125	74.9%
85 Vendée	174	-27.8%	36	20.7%	138	79.3%
Pays de la Loire	1 023	-18.6%	236	23.1%	787	76.9%

Source Persee

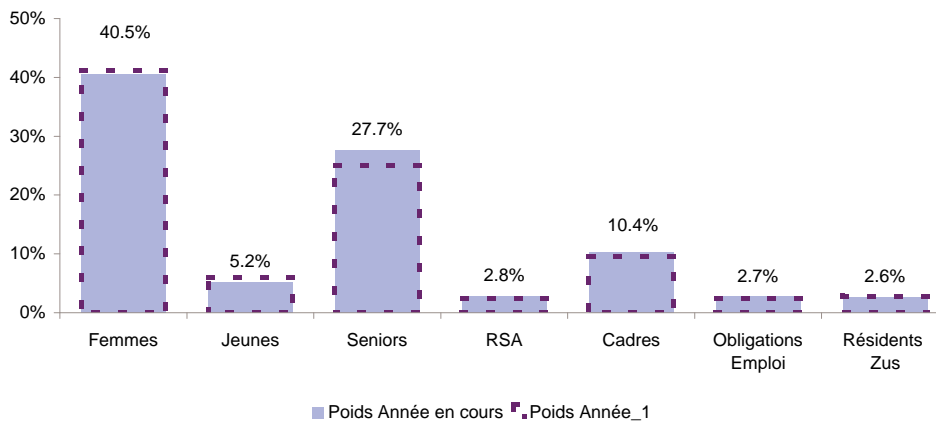
LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)



	nov-12	nov-13		nov-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	6 104	7 393	21.1%	6 382	-13.7%
dont CRP	68	NC	NC		
dont CTP	NC	NC	NC		
dont CSP	6 035	7 393	22.5%	6 382	-13.7%

RÉPARTITION PAR PUBLIC

	nov-13		nov-14		Evolution annuelle
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	
Femmes	3 041	41.1%	2 586	40.5%	-15.0%
Moins de 25 ans	438	5.9%	330	5.2%	-24.7%
50 ans et plus	1 847	25.0%	1 767	27.7%	-4.3%
Revenus de Solidarité Active	179	2.4%	178	2.8%	-0.6%
Cadres	711	9.6%	661	10.4%	-7.0%
Obligations d'emploi	182	2.5%	173	2.7%	-4.9%
Résidents Zone Urbaine Sensible	210	2.8%	165	2.6%	-21.4%



Source Persee

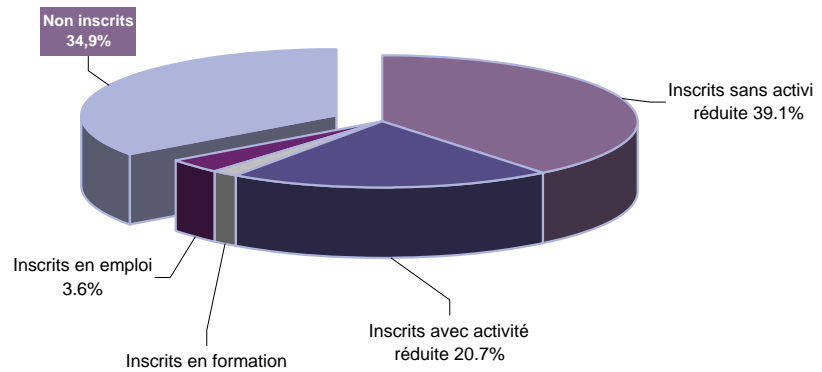
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En novembre 2014, **34,9%** des adhérents de la cohorte d'octobre 2013 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **38,4%** pour la population masculine et **47,3%** pour les demandeurs âgés de 25 à 34 ans.

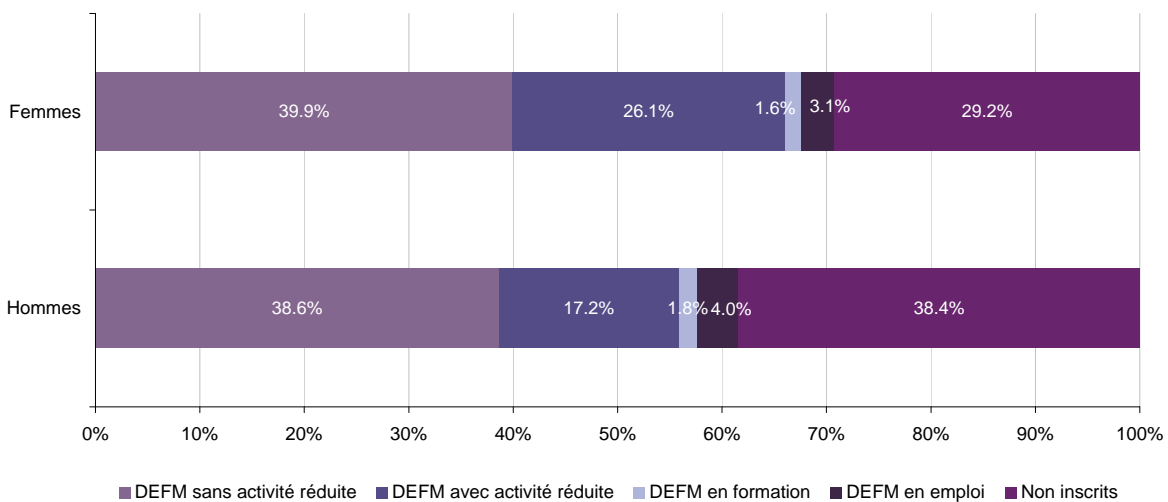
39,1% des adhérents d'octobre 2013 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **20,7%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **59,2%**.

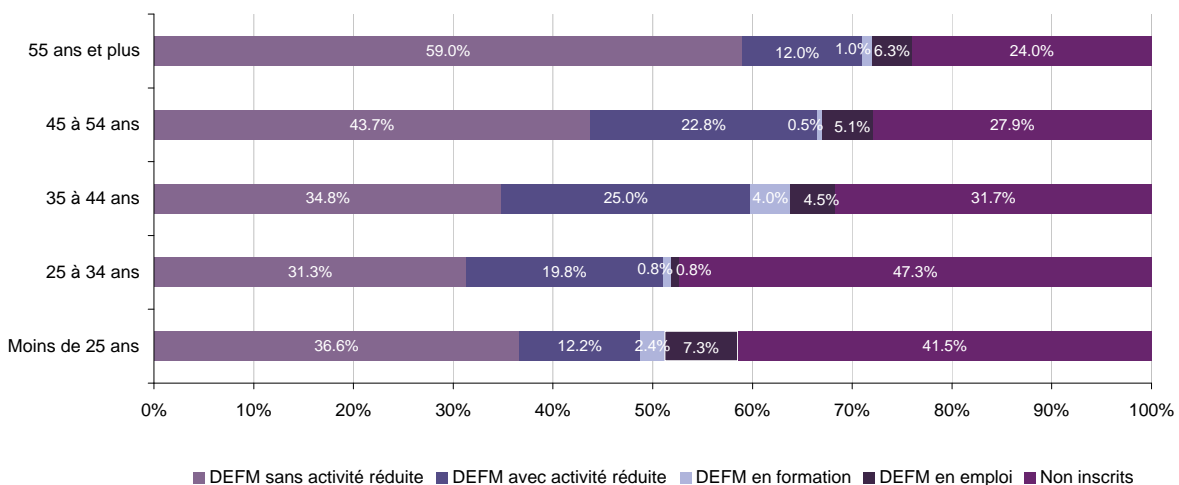
SUIVI DE LA COHORTE D' OCTOBRE 2013 - 823 ADHÉRENTS



RÉPARTITION PAR SEXE

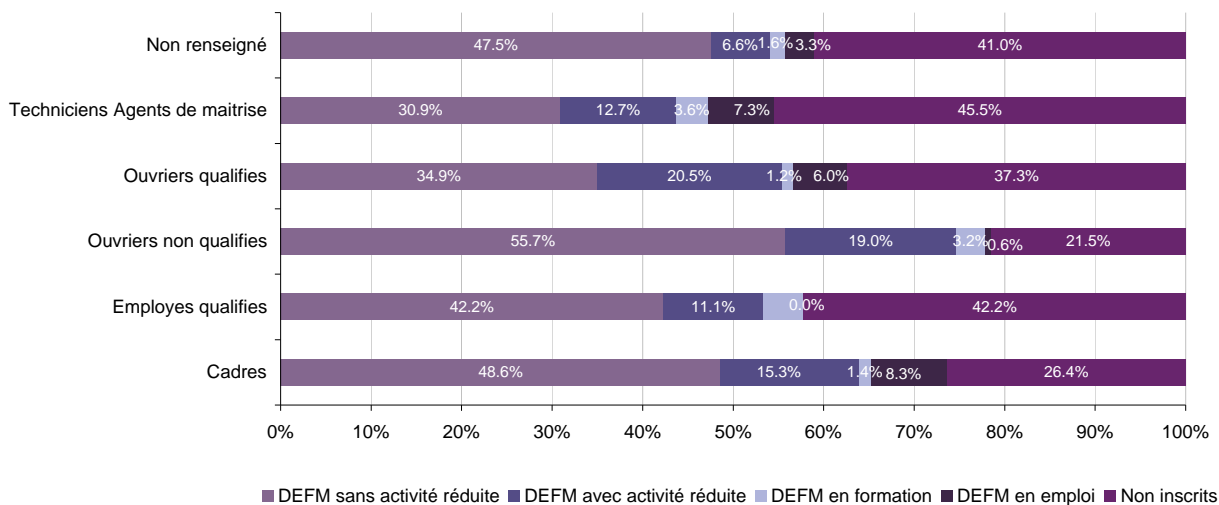


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (45,5%) et les employés qualifiés (42,2%).



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication ad-intérim :
Jean-Luc RECHER

Directeur de la rédaction :
Josette BARREAUD

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et Evaluation –
Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX